



# **HISTOIRE MODULE 2 NIVEAU SUPÉRIEUR ET NIVEAU MOYEN ÉPREUVE 1 – LE CONFLIT ISRAÉLO-ARABE (1945 – 1979)**

Mercredi 8 mai 2013 (après-midi)

1 heure

## **INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS**

- N'ouvrez pas cette épreuve avant d'y être autorisé(e).
- Répondez à toutes les questions.
- Le nombre maximum de points pour cette épreuve d'examen est [25 points].

Lisez attentivement tous les documents sources et répondez à toutes les questions qui suivent.

Les textes de cette épreuve ont été adaptés : les ajouts de mots et les explications sont indiqués entre crochets []; les suppressions substantielles de texte sont signalées par des points de suspension ...; les changements mineurs ne sont pas indiqués.

Ces documents sources et questions concernent les problèmes ayant suivi le conflit de 1948/49 et la réaction arabe.

### **SOURCE A**

Extrait de **The History of the Modern Middle East** (Une histoire du Moyen-Orient) de W. Cleveland, 2009. W. Cleveland fut professeur à l'université Simon Fraser au Canada.

L'exode de la population arabe en 1948 – 1949 engendra un problème de réfugiés qui prit des proportions considérables. Les réfugiés vivaient dans des camps de fortune en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans la bande de Gaza. Les camps avaient été installés comme des abris provisoires en attendant qu'une solution soit trouvée au problème des réfugiés. La solution envisagée à l'époque était le rapatriement [retour] des réfugiés vers les régions qu'ils avaient fuies. Toutefois, les mesures prises par le gouvernement israélien dans les années suivant immédiatement 1948 rendirent la chose peu probable. Les autorités israéliennes, confrontées à une vague d'immigration juive représentant au total plus de 600 000 personnes entre 1948 et 1951, avaient repris les terres cultivables, les logements urbains et les villages palestiniens inoccupés pour héberger et nourrir les immigrants. L'absorption des biens palestiniens dans l'économie israélienne faisait qu'il était pratiquement impossible pour Israël d'envisager un rapatriement. Démunis et déracinés, la majorité des Palestiniens n'avaient d'autre solution que d'accepter les conditions de vie misérables des camps.

### **SOURCE B**

Photographie d'un camp de réfugiés palestiniens en Jordanie, en 1949, publiée dans le manuel scolaire **Crisis in the Middle East: Israel and the Arab States 1945–2007** (La crise au Moyen-Orient : Israël et les États arabes, 1945 – 2007) de M. Scott-Baumann. 2009.

Image supprimée pour des raisons de droits d'auteur

## **SOURCE** C Résolution 393 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2 décembre 1950.

L'Assemblée générale ayant examiné le rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) pour les réfugiés de Palestine :

- 1. constate que les contributions n'ont pas été suffisantes pour exécuter le programme et prie les gouvernements de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apporter une contribution bénévole...;
- 2. reconnaît qu'il est impossible de cesser le secours direct ;
- 3. autorise l'Office à continuer de fournir des secours directs aux réfugiés, et estime que pour la période comprise entre juillet 1951 et juin 1952, environ 20 millions de dollars seront nécessaires pour les secours aux réfugiés qui ne sont pas encore réintégrés dans la vie économique du Proche-Orient;
- 4. charge l'Office de créer un fonds de réintégration, qui sera utilisé pour les programmes en vue d'assurer la réinstallation permanente des réfugiés et de ne plus les faire figurer sur les listes des personnes secourues ;
- 5. estime que les contributions apportées à l'Office aux fins énoncées ci-dessus devraient être de 30 millions de dollars environ... pour la période comprise entre juillet 1951 et juin 1952 ;
- 6. remercie les nombreuses organisations religieuses, philanthropiques [charitables] et humanitaires qui ont apporté une aide supplémentaire fort nécessaire, et prie ces organisations de poursuivre et de développer leur œuvre.

Tournez la page

#### **SOURCE D**

Extrait de **The Palestine-Israeli Conflict : a Beginner's Guide** (Le conflit israélo-palestinien) des universitaires D. Cohn-Sherbok et D. El-Alami (respectivement rabbin américain et Palestinien), 2009. Cet extrait a été écrit par D. El-Alami.

En janvier 1949, l'Égypte commença des négociations en vue de conclure un armistice avec les Israéliens et elle signa un accord en février. Ce dernier devait constituer la base d'un accord de paix. Les frontières furent établies selon les lignes marquant les positions existantes des armées. Le Liban, la Jordanie et la Syrie signèrent des armistices la même année.

Le problème principal était celui des réfugiés. Un comité de réconciliation fut formé et des délégués arabes et israéliens furent conviés à Lausanne pour discuter des questions importantes, notamment le problème des réfugiés. Les Arabes indiquèrent que le retour des réfugiés serait la base de l'établissement de la paix dans la région. Les Israéliens estimèrent que cette question devait être laissée en suspens jusqu'à conclusion d'un accord de paix définitif. Les délégués israéliens acceptèrent toutefois de soutenir un protocole consistant en trois principes essentiels :

- 1. le respect des frontières convenues dans le plan de partage ;
- 2. l'acceptation de voir Jérusalem devenir une ville indépendante ;
- 3. le retour des réfugiés et la restitution de leurs biens.

Les parties arabes acceptèrent le protocole et le signèrent le 12 mai 1949 ; le jour même, Israël devenait membre des Nations Unies.

### **SOURCE E**

Extrait de **The Iron Wall: Israel and the Arab World** (Le mur de fer : Israël et le monde arabe) d'Avi Shlaim, 2000. Avi Shlaim est professeur de relations internationales à l'université d'Oxford, au Royaume-Uni.

Les deux questions essentielles étaient les réfugiés et les frontières. Chacun des États arabes était prêt à négocier avec Israël dès septembre 1948 et à débattre des frontières.

Sur la question des réfugiés palestiniens, les États arabes avaient moins de liberté d'action. Il y avait une position claire et constante de la Ligue arabe liant tous ses membres. Sa position était qu'Israël avait créé le problème des réfugiés et qu'il ne fallait pas lui permettre de fuir ses responsabilités dans ce problème. La solution devait être conforme aux résolutions des Nations Unies, qui donnaient aux réfugiés le choix entre retourner chez eux ou recevoir une indemnisation pour leurs biens. Cette position permettait à chaque État arabe de coopérer avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) si cette coopération ne compromettait pas les [ne portait pas atteinte aux] droits fondamentaux des réfugiés.

La position d'Israël sur ce problème était totalement à l'opposé de celle de la Ligue arabe. Israël affirmait que les Arabes avaient créé le problème en commençant la guerre et qu'Israël n'était pas responsable. Il n'acceptait pas les résolutions des Nations Unies qui donnaient aux réfugiés le droit de rentrer chez eux ou de recevoir une indemnisation.

1. Que révèle la source A sur la situation des réfugiés palestiniens immédiatement (a) après le conflit de 1948/49 et la réaction arabe? [3 points] Quel est le message transmis par la source B? [2 points] (b) 2. Comparez et opposez les opinions exprimées dans les sources D et E sur le processus de rétablissement de la paix après le premier conflit israélo-arabe. [6 points] En faisant référence à leur origine et à leur objectif, évaluez la valeur et les limites de la 3. source B et de la source C pour les historiens qui étudient le conflit israélo-arabe. [6 points]

4. En utilisant les sources et vos propres connaissances, analysez l'importance de la question des réfugiés palestiniens dans le processus de rétablissement de la paix après la guerre de 1948/49 et jusqu'au conflit de 1967.

[8 points]